

EDITO

Conçus et rédigés à votre intention, **techno1** et le dossier **étudecas1** expriment la volonté de l'ECA d'apporter aux communes un appui technique visant une meilleure maîtrise des exigences de prévention des incendies. Cet appui sera d'autant plus utile dans le contexte de l'entrée en vigueur début 2015 des nouvelles prescriptions AEAI.

techno1 tient à vous informer de notre actualité et de nos projets liés à la prévention des incendies. Sa rubrique «Zoom sur» met l'accent sur notre organisation et nos missions de protection des bâtiments. Dans ce premier numéro, elle vous invite à faire plus ample connaissance avec les activités du service Conseils et autorisations de notre Division prévention.

étudecas1 traite en détail un cas pratique, en l'occurrence dans ce premier numéro, les homologations et contrôles des portes coupe-feu, pour vous permettre d'appréhender concrètement la mise en œuvre des mesures de protection incendie.

étudecas sera à chaque fois annexé à **techno** mais pourra aussi voler de ses propres ailes en étant diffusée à d'autres dates, en fonction de vos suggestions. Nous vous conseillons de classer les dossiers **étudecas** car ils sont conçus pour vous permettre de constituer une bibliothèque technique d'aides susceptibles de vous servir de référence dans votre travail.

Enfin, nous vous offrons la possibilité de vous exprimer et de nous soumettre vos suggestions de thématiques à approfondir afin que nous puissions répondre au plus près à vos besoins pratiques de clarification.

Nous vous souhaitons une lecture aussi agréable qu'utile et nous réjouissons d'ores et déjà d'accueillir les inscriptions d'abonnement des collaborateurs-trices de votre commune ainsi que vos suggestions.

Jean-Marc Lance, responsable du service Conseils et autorisations



Photo R.C. Schwizgebel

Les trois axes de notre appui

Pour répondre au souhait des communes, le service Conseils et autorisation de la Division prévention de l'ECA vous propose un appui didactique et technique plus proche, décliné sur trois axes:

- 1. les fiches d'informations et de conseils de prévention techno et étudecas** destinées à traiter des thématiques techniques courantes de manière concise, illustrée et pratique. Ces sources d'informations, compilées au fil des publications, apporteront aux communes un cadre structuré pour une meilleure compréhension des exigences de protection incendie;
- 2. l'organisation de formations ciblées** sur l'analyse de dossiers de demande de permis de construire de compétence communale. Les journées de cours, animées et commentées par un expert

du service Conseils et autorisations de l'ECA, permettront de mieux appréhender les critères d'appréciation des exigences en matière de protection incendie;

- 3. le développement prochain d'un outil d'aide à la décision**, disponible sur le site www.eca-vaud.ch, fondé sur le même modèle que celui d'aide à la préparation des CAMAC pour les bâtiments d'habitation de compétence communale. Ce nouvel outil sera étendu à d'autres affectations telles que les bâtiments artisanaux ou les petits commerces, par exemple.

FORMATIONS

Formation continue (1 journée)

Thème: Matériaux de construction et installations thermique – FAQ et nouveautés AEAI

31 octobre 2013 13 novembre 2013
1^{er} novembre 2013 21 novembre 2013
12 novembre 2013 22 novembre 2013

Formation de base

Cours de Chargé de sécurité AEAI (5 jours)

du 04 au 08 novembre 2013
du 27 au 31 janvier 2014
du 03 au 07 mars 2014
du 12 au 16 mai 2014

Inscriptions: www.eca-vaud.ch
(PRÉVENIR – FORMATION)

INSCRIPTIONS ET SUGGESTIONS

Abonnements uniquement sur inscription

Ne manquez pas de vous inscrire sur www.eca-vaud.ch/techno pour recevoir gratuitement les prochaines éditions de **techno** et d'**étudecas** qui vous seront adressées **uniquement sous forme électronique**.

Suggestions

Vos suggestions sont les bienvenues, notamment pour orienter le choix des prochaines thématiques développées par **étudecas**. Merci de nous les transmettre via l'adresse dpre-techno@eca-vaud.ch

SOMMAIRE

- Edito
- Les trois axes de notre appui
- Zoom sur
Le service Conseils et autorisations de l'ECA
- **étudecas1**
Portes coupe-feu: homologations et contrôles

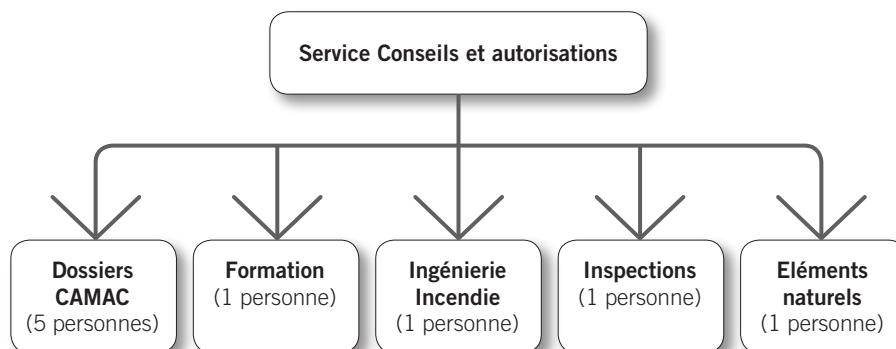


Le service Conseils et autorisations de la Division prévention de l'ECA

La Division prévention de l'ECA se compose de trois services:

- le **service Conseils et autorisations** (en charge de la bonne application des prescriptions de protection incendie AEAI);
- le **service Subventions** (gestion des soutiens financiers pour les réseaux d'eau et les installations de détection);
- le **service Télématique** (gestion de l'ensemble de l'ingénierie liée à la transmission des alarmes et au système d'aide à l'engagement des sapeurs-pompiers pour le Centre de traitement des alarmes 118).

Structure du service Conseils et autorisations



Le service Conseils et autorisations intervient dans cinq domaines précis:

- le **traitement des demandes de permis de construire (dossiers CAMAC)** pour les objets de compétence cantonale selon application de l'article 120 LATC¹ qui requiert une autorisation spéciale chaque fois qu'un projet comporte des risques particuliers;
- la **formation** permet de s'assurer que les différents acteurs de la prévention incendie possèdent les compétences requises via des formations de base telles que chargées de sécurité incendie, spécialistes et experts en protection incendie AEAI², ou continues dispensées sur un thème particulier;
- l'**ingénierie de la sécurité incendie** vise à apprécier les problèmes de désenfumage, de résistance au feu des structures porteuses des bâtiments grâce à la mise en œuvre de modèles de simulation informatique du comportement du feu et des fumées;
- l'**inspection** répond à des mandats de contrôles périodiques confiés par les services de l'Etat; elle mène également des campagnes de contrôle du niveau de sécurité de certaines catégories de bâtiments. L'ECA s'appuie sur des inspecteurs de police du feu pour réaliser les contrôles de protection incendie de bâtiments et d'installations;
- les **dangers naturels** pour lesquels l'ECA est compétent dans le cadre des demandes de permis de construire, pour définir les exigences constructives nécessaires en cas de projet localisé en zone de dangers selon les cartes de dangers en vigueur.

P.-S. Chacune de ces activités sera l'objet d'un descriptif plus détaillé qui paraîtra dans les prochains numéros de *techno* avec la priorité donnée à la formation dans la perspective de la publication des nouvelles prescriptions de protection incendie début 2015.

¹ LATC: loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

² AEAI: Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Les spécialistes et experts du service Conseils et autorisations

Service	Fonctions transversales			Traitement des dossiers CAMAC par secteur				
								
Jean-Marc Lance Responsable, spécialiste dangers naturels	Didier Guignard Ingénierie de la sécurité incendie	Walter Pillon Formation	Stéphane Farrugia Inspections	Giovanna Greco Expert 1 Secteur Ouest	Patrick Frasseren Expert 2 Secteur Est	Audrey Arnaud Expert 3 Secteur Nord	Dominique Kittel Expert 4 Secteur Morges	Guillaume Bénis Expert 5 Secteur Lausanne

techno1

Fiche d'informations et de conseils de prévention éditée par l'ECA-Vaud

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

Division prévention
Service Conseils et autorisations

Av. du Général-Guisan 56 – CP 300 – CH-1009 Pully
T. 058 721 21 21 – F. 058 721 21 22

dpre-techno@eca-vaud.ch
www.eca-vaud.ch

ECA
Incendie et éléments naturels

Nous protégeons l'essentiel